

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2022 – 20 h

ETAIENT PRESENTS :Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Evelyne SUBIT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

Absents excusés : Jean-Michel LAURENT → Christian CONAND

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Viviane VAUDRAY

M. le Maire informe le conseil municipal de la modification de l'Ordre du Jour :

Sont rajoutés :

- Terrain La Taline
- Devis cheneau Mairie
- Garage Faure
- Conseil d'école
- Démission d'un conseiller municipal

I – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 18 FEVRIER 2022

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Vote des comptes administratifs 2021

Le Maire expose les différents budgets, en fait l'analyse détaillée avec les élus.

Arrivée de Julien DOMBES à 20h21.

- **Budget principal, excédents de clôture :**
587 876,19 € pour la section de fonctionnement
602 717,81€ pour la section d'investissement

Arrivée de Guillaume DUCOLOMB à 20h46.

- **Budget eau, excédents de clôture :**
39 478,86 € pour la section de fonctionnement
48 691.84 € pour la section d'investissement
- **Budget assainissement, excédents de clôture :**
35 330,81 € pour la section de fonctionnement
26 608,34 € pour la section d'investissement
- **Budget lotissement, :**
179 369,04 € pour la section fonctionnement
181 397,39 € pour la section d'investissement.

Cette présentation étant faite et analysée, Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de la 1^{ère} adjointe, le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2021 de l'ensemble des budgets.

2-2 Vote des Taxes Locales

M. le Maire propose de maintenir les taux de 2021, soit 28,23% pour le foncier bâti et 60,48% pour le foncier non bâti. Le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition 2022.

2-3 Vote des redevances eau-assainissement

M. le Maire informe le conseil municipal de l'augmentation du taux de redevance pour modernisation des réseaux de collecte de 0.01 €/m³ par l'agence de l'eau et propose le maintien des tarifs 2021 de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les tarifs en vigueur en 2021.

2-4 Vote des subventions aux associations

Pour rappel, les demandes de subvention sont étudiées sous réserve que le dossier soit transmis complet à la date fixée.

Suite à la réunion de la commission Associations, les montants accordés aux différentes associations sont validés en conseil municipal pour un total de 4 050 € à savoir :

Bibliothèque « Lire à Lhuis »	400
Comité des Fêtes	1500
Jeunes Sapeurs-Pompiers	600
BARRAC	100
Entente Bas Bugey Rhône	400
Forestiers du monde	150
Chœur de Lhuis	200
Echo du Nant Ecole de Musique	100
Les jeunes de Lhuis	300
SMBS	300

III – AFFAIRES SCOLAIRES

Conseil d'Ecole

A ce jour l'effectif de l'école est de 64 élèves.

Pour la prochaine rentrée scolaire la prévision est de 55 élèves.

Suite à la sollicitation d'une des enseignantes, la mairie a fait l'acquisition d'un composteur à 59 €.

La subvention accordée par la municipalité à l'école s'élève à 3800 € pour l'achat des fournitures scolaires.

IV– RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL

RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le conseil municipal décide : qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, l'article 4 concernant le versement de la prime soit modifié : les primes et indemnités seront supprimées pour l'agent en congé de longue maladie ou de longue durée.

Que le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absences, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption.

Que les primes et indemnités seront proratisées pour maladie ordinaire en cas d'absence supérieure à 11 jours ouvrés sur l'année civile.

D'autre part il sera attribué individuellement, chaque année, un complément indemnitaire aux agents, en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir, en application des conditions fixées par l'entretien professionnel.

V – BATIMENT COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

5-1 Vente du terrain communal situé à La Taline

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un compromis de vente a été signé, montant : 46 365 € et que les 2 servitudes (eau potable et assainissement) concernant ce terrain seront à la charge de la commune soit 750 € par servitude.

5-2 Cheneau de la façade de la Mairie

Suite aux travaux du bourg, une modification s'est avérée nécessaire sur un cheneau du bâtiment de la mairie. Un devis de 819 € TTC a été validé.

VI – DIVERS

6-1 Garage FAURE

La commune souhaite acquérir les deux bâtiments et le terrain donnant place de la gare.

Suite à plusieurs échanges entre M. le Maire et le généalogiste en charge de cette succession, une proposition a été faite à 40 000 € à laquelle s'ajoute les frais de notaire à hauteur de 7%.

Le prix de vente initial était de 60.000 €. Une première proposition a été rejetée par les héritiers, celle-ci étant jugée trop basse.

6-2 Démission d'un membre du conseil

M. le Maire informe et donne lecture du courrier de Mme Claire TRICHON.

6-3 Permanences du bureau de vote des élections présidentielles

Elaboration du planning suite au sondage des élus fait en amont, celui-ci est validé en séance.

Levée de la séance à 23h40.

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 21 Avril 2022 à 20h.

Compte-rendu corédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

2^{ème} tour

DIMANCHE 24 AVRIL 2022

Bâtiment mairie - Salle de réunion rez-de-chaussée

Bureau ouvert de 8h à 19h